

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Modification simplifiée
du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIVERDUN

Par arrêté n°2017-06-09 du 9 juin 2017, et en application des articles L 153-45 et L153-46 du code de l'urbanisme ;

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a engagé la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de LIVERDUN pour permettre de modifier l'emprise de l'emplacement réservé n°7, pour supprimer une partie de l'emprise non nécessaire à la réalisation d'un parc public de stationnement d'une quinzaine de places.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Liverdun sera ouverte entre le 15/08/2017 et le 15/09/2017.

Le public pourra consulter le dossier soit dans les locaux de la communauté de Communes du Bassin de Pompey, soit à la mairie de Liverdun selon les modalités suivantes :

Dates des consultations : du 15/08/2017 au 15/09/2017			
Mairie de Liverdun 1 place F. Mitterrand 54460 LIVERDUN	Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 au mois d'août	urba@ville-liverdun.fr
	Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 au mois de septembre	
Site Internet			www.liverdun.fr
Communauté de Communes du Bassin de Pompey rue des quatre éléments 54340 POMPEY	Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 18h00	urbanisme@bassinpompey.fr
	Site Internet		www.bassinpompey.fr/PLU

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pendant toute la durée de mise à disposition du public (<http://www.bassinpompey.fr>) ainsi que sur le site Internet de la mairie de Liverdun (www.liverdun.fr).

Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations en Mairie et au sein de la Communauté de Communes. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de Monsieur Le Maire de la commune de Liverdun ainsi qu'à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou par courrier électronique aux adresses suivantes : urba@ville-liverdun.fr et urbanisme@bassinpompey.fr.

Communauté de Communes
du Bassin de Pompey